

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 29 septembre 2025

Le 29 septembre 2025 à 18h,
le Conseil municipal dûment convoqué
s'est réuni en Mairie, sous la présidence de
Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac

Délibération n°2025-72 : Budget 2025 – Décision modificative N°1

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Date de convocation du Conseil municipal : 23 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents :

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN
Andrée COLLIN - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT - Régis DESCLAUX
DE LESCAR - Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie BIJOUX - Nicole BONNAL - Céline PROUHET
Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette DURLIN - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS
Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Séverine CASTAGNET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pascal CAVALIERE à Jean-Jacques PUYOBRAU - Fatima SABI à Nathalie LACUEY
Hervé DROILLARD à Andrée COLLIN - Christophe BAGILET à Justine ADENIS
Ahmed ASFOR à Cédric JUIF - Patrick DANDY à Nadine GRENOUILLEAU
Sandrine TIGNOL à Vincent BUNEL - Florent NAPOL à Alexandre BOURIGAULT
Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET - Jonathan SINSOU à Nicolas CALT

Absent :

Alexandre LEDOUX

Nombre de présents : 22 – Nombre de procurations : 10 – Nombre de votants : 32

Didier IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'après le vote du budget primitif 2025, il est nécessaire d'ajuster certains crédits en cours d'exécution budgétaire et notamment :

En section d'investissement :

- D'ajuster les crédits de travaux et d'études nécessaires
- D'ajuster 5 ACP sur les crédits de paiement 2025
- D'ajuster les subventions reçues et notifiées
- D'ajuster le virement de la section de fonctionnement

En section de fonctionnement :

- D'ajuster les crédits nécessaires en dépenses
- D'ajuster les recettes notifiées et encaissées
- D'ajuster le virement à la section d'investissement

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 et de la Commission Culture réunies en date du 22 septembre 2025 ;

Le Conseil municipal, après délibéré,

Adopte la décision modificative N° 1 selon le détail suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Chap/Art	Libellés	Montant	Chap/Art	Libellés	Montant
SECTION D'INVESTISSEMENT					
<u>APCP</u>			<u>13- Subventions d'investissement</u>		
1803	Fil vert 2	- 50 000,00 €	1321	Subv non amortissables Etat	142 754,00 €
2001	Plaine des sports	- 1 000,00 €	13251	Subv amortissable GFP rattachement	146 000,00 €
2202	Accessibilité obligatoire légale	- 40 000,00 €	<u>021 - Virement de la section de fonctionnement</u>		
2301	Rénovation sources éclairage public	24 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	92 019,00 €
1603	Dravemont	532 773,00 €			
<u>204- Subventions d'équipement versés</u>					
2041482	Bâtiment et installations	90 000,00 €			
<u>20- Immobilisations incorporelles</u>					
2031	Etudes et recherches	51 000,00 €			
<u>21 - Immobilisations corporelles</u>					
21318	Autres bâtiments publics	- 226 000,00 €			
TOTAL		380 773,00 €	TOTAL		380 773,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<u>011 - Charges à caractères générales</u>			<u>731 - Fiscalité locale</u>		
6288	Autres services extérieurs	73 000,00 €	73111	Impôts directs locaux	158 099,00 €
60632	Fournitures et équipements	50 000,00 €	73132	Taxe sur les pylônes électriques	10 031,00 €
<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>			<u>74 - Dotations et participations</u>		
6561	Organismes de regroupement	79 000,00 €	741123	Dotation de solidarité urbaine	124 259,00 €
65888	Autres charges courantes	30 657,00 €	741127	Dotation nationale de péréquation	17 060,00 €
<u>023 - Virement à la section d'investissement</u>			<u>75 - Autres produits de gestion courante</u>		
023	Virement à la section d'investissement	92 019,00 €	75888	Autres produits de gestion courante	15 227,00 €
TOTAL		324 676,00 €	TOTAL		324 676,00 €

30 voix pour

1 contre (Nicolas CALT)

1 abstention (Jonathan SINSOU)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Didier IGLESIAS
Secrétaire de séance




Jean-Jacques PUYOBRAU
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication